

Luxembourg, le 22 février 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

« Récemment, à la suite d'une alerte pollution dans la Moselle au niveau de l'écluse de Cattenom, un important dispositif des services d'urgence a dû être déployé. D'après un communiqué de presse de la centrale nucléaire de Cattenom, les résidus d'hydrocarbures auraient comme origine la station de rejet de la centrale.

Dans ce contexte nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

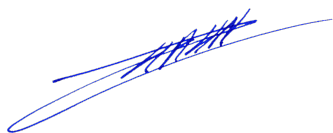
- *Madame la Ministre, est-elle au courant de cet incident ?*
- *Est-ce que les services de Madame la Ministre sont en contact avec les autorités françaises, notamment en ce qui concerne la sécurité nucléaire à la suite de cet incident ?*
- *Madame la Ministre peut-elle fournir des détails y relatifs ?*
- *Est-ce qu'une pollution de la Moselle du côté de la frontière luxembourgeoise a été détectée ?*
- *Est-il possible d'estimer d'ores et déjà l'impact de la pollution en question sur la faune et flore aquatique ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Max HAHN
Député



Gusty GRAAS
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Réponse de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°5794 du 22 février 2022 des honorables Députés Messieurs Max Hahn et Gusty Graas relative à la « Pollution de la Moselle causée par la centrale nucléaire de Cattenom »

Récemment, à la suite d'une alerte pollution dans la Moselle au niveau de l'écluse de Cattenom, un important dispositif des services d'urgence a dû être déployé. D'après un communiqué de presse de la centrale nucléaire de Cattenom, les résidus d'hydrocarbures auraient comme origine la station de rejet de la centrale.

1. Madame la Ministre, est-elle au courant de cet incident ?

Oui, une pollution du cours d'eau « Moselle » par des hydrocarbures en date du 20 février 2022 est confirmée.

2. Est-ce que les services de Madame la Ministre sont en contact avec les autorités françaises, notamment en ce qui concerne la sécurité nucléaire à la suite de cet incident ?

L'Administration de la gestion de l'eau (AGE) a été informée de la pollution du cours d'eau « Moselle » par les autorités françaises via la plateforme des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS). La source de la pollution et les mesures prises pour y remédier ont également été communiquées via cette plateforme.

3. Madame la Ministre peut-elle fournir des détails y relatifs ?

Suite au signalement d'une pollution du cours d'eau « Moselle » par la Police grand-ducale, le groupe d'intervention pollutions de l'AGE s'est rendu à Remich le matin du 20 février 2022 et a pu constater des irisations sur le cours d'eau liées à une pollution par des hydrocarbures. En cherchant la source de la pollution, l'agent sur place a constaté ensemble avec les agents de la police grand-ducale et les autorités allemandes (Wasserschutzpolizei, Freiwillige Feuerwehr) que la pollution provenait du territoire français et que les autorités françaises étaient déjà informées. Ces dernières ont informé les autorités luxembourgeoises et allemandes par la suite (via la plateforme CIPMS), que la source de la pollution était recherchée.

En date du 21 février l'AGE a reçu l'information que l'origine des irisations constatées se situait en amont de l'écluse de Koenigsmacker, au niveau de la station de rejet des eaux d'exploitation non radioactives de la centrale nucléaire de Cattenom et qu'il s'agissait d'installations situées hors zone nucléaire.

Pour limiter les dégâts environnementaux, les autorités françaises ont mis en place un barrage flottant entre la station de rejet de la centrale et l'écluse de Koenigsmacker. En complément, des absorbants d'hydrocarbures ont été utilisés et des actions de pompage étaient en place.

Dans les jours qui ont suivi, aucune pollution de la Moselle n'a pu être constatée au Luxembourg.



4. Est-ce qu'une pollution de la Moselle du côté de la frontière luxembourgeoise a été détectée ?

Voir réponses 1-3.

5. Est-il possible d'estimer d'ores et déjà l'impact de la pollution en question sur la faune et flore aquatique ?

Aucune conclusion ne peut être tirée en ce qui concerne les dommages environnementaux. Cependant, la quantité d'hydrocarbures déversée et indiquée par le pollueur et le débit élevé du cours d'eau au moment de la pollution laissent supposer que l'impact sur la faune et la flore sera faible.

Luxembourg, le 21 mars 2022

(s.) Carole Dieschbourg

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable